



POUR LES DROITS DES PROFESSIONNEL-LE-S DU SPECTACLE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

POUR LA PROLONGATION DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU SPECTACLE COMME DE TOUS LES SECTEURS,

POUR UN PLAN DE RELANCE DE PLUSIEURS MILLIARDS POUR LA CULTURE ET

POUR LA LIBERTÉ DE MANIFESTER !

La Fédération Cgt spectacle appelle à des rassemblements samedi 6 juin à midi.

A Paris, nous avons déposé une déclaration de manifestation, assortie de toutes les précautions sanitaires. Elle a été aussitôt refusée au prétexte du décret interdisant les rassemblements de plus de 10 personnes.

Le Puy du Fou peut rouvrir mais manifester en extérieur reste interdit !

Le mépris de ce gouvernement pour les droits élémentaires est sans limite.

Nous maintenons les rassemblements partout en France et contestons en justice cette interdiction inconstitutionnelle.

Un mois après les annonces d'Emmanuel Macron, et alors que le secteur est toujours à l'arrêt quasi total, nous n'avons rien de concret :

▪ L'ouverture d'une concertation au niveau professionnel sur l'adaptation des règles de l'assurance chômage qui prolonge les droits des intermittents du spectacle de 12 mois augmentés de la période durant laquelle il est impossible de travailler.

À cela devra s'ajouter des mesures pour les femmes en congés maternité, pour les artistes et techniciens qui étaient sur le point d'ouvrir des droits avant la crise, sur l'adaptation des franchises à la situation et sur l'accès à l'assurance maladie. Ces mesures sont aussi indispensables pour les intermittents du spectacle que l'annulation de la réforme de l'assurance chômage de 2019 pour l'ensemble des personnes privées d'emploi ([pétition](#)) ;

▪ Une concertation d'urgence sur les conditions sanitaires de la reprise associant des autorités sanitaires et médicales alors qu'aujourd'hui les solutions bricolées au cas par cas peuvent mettre salariés et publics en insécurité ;

▪ Un plan de reprise pour le secteur qui, notamment par le biais de d'aide à l'emploi, fasse redémarrer l'activité alors qu'elle ne sera pas rentable du fait des règles d'accueil du public ;

▪ Un plan de refinancement des structures chargées par l'Etat et les collectivités territoriales de missions de services public et qui portent la culture et la diversité artistique auprès des populations partout en France ;

▪ Un plan de relance de l'activité, notamment pour le secteur marchand, qui soit doté de moyens comparables à ce qui a été accordé au secteur automobile ou au tourisme par exemple, et qui permette le retour très rapide au niveau d'activité qui existait avant la crise. Les Milliards accordés à d'autres industries ne peuvent pas nous être refusés pour relancer l'activité ;

▪ La fin des privilèges exorbitants des entreprises de l'internet qui accumulent des fortunes considérables sans partage de la valeur avec les artistes et auteurs dont ils exploitent le travail, sans participer au financement de la création... et même sans payer d'impôts en France ;

▪ L'abandon des programmes de démantèlement du service public audiovisuel marqué par les baisses de financement de Radio France et de France Télévisions, comme par la suppression de France 4 et France Ô.

RENDEZ-VOUS LE 6 JUIN :

- **À PARIS** : Place du Palais-Royal 75001 à 12H. Un point presse aura lieu sur place à 12H30 ;
- **EN RÉGION** : retrouvez toutes les informations, actualisées régulièrement, sur notre site : www.fnsac-cgt.com ou rapprochez-vous de vos syndicats et des UD.

Paris, le 03/06/2020.